

Rapport annuel de statistiques des  
**services de garderie**

2014-2015

Exercice clos  
le 31 mars 2015

## Table des matières

SERVICES À LA PETITE ENFANCE .....	3
PROFIL DES SERVICES DE GARDERIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK	
Installations et espaces réglementés .....	4
Type d'installation .....	5
Ouverture et fermeture de garderies .....	6
À but lucratif et sans but lucratif .....	7
Places en garderie par catégorie d'âge .....	8
Places en garderie par district scolaire .....	9
Regroupés par catégorie d'âge et par district scolaire .....	10
Langue utilisée selon les installations .....	11
Coût moyen estimatif des services de garderie .....	12
Coût moyen estimatif des services de garderie par secteur .....	13
Coût moyen estimatif des services de garderie par district scolaire .....	14
SOUTIEN FINANCIER À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ	
Profil de la formation reconnue .....	15
Profil du personnel – Situation relative à la formation .....	16
Profil du personnel – Situation relative à la formation par secteur .....	17
Rémunération du personnel avec formation .....	18
Rémunération du personnel sans formation .....	19
Profil des membres du personnel formés .....	20
Profil des membres du personnel non formés .....	21
Taux de roulement du personnel .....	22
PROGRAMME D'ASSISTANCE AUX SERVICES DE GARDERIE	
Tarifs journaliers maximaux .....	23
Degré d'utilisation .....	23
INDICATEURS DE RENDEMENT DE LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET DE LA SURVEILLANCE	
Nombre d'installations de garderie par région et par plaintes déposées .....	24
DÉFINITIONS .....	26

## SERVICES À LA PETITE ENFANCE

La Direction des services à la petite enfance assume les fonctions d'élaboration, de conception et de surveillance de tous les programmes et services du Ministère destinés à la petite enfance ou offerts en milieu scolaire.

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel de statistiques des services de garderie du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier 2014-2015. Les renseignements qui figurent dans ce rapport donneront au lecteur un aperçu des services de garderie offerts dans la province du Nouveau-Brunswick.

Ce rapport dresse le profil des services de garderie du Nouveau-Brunswick pour 2014-2015 et, dans certains cas, présente les données d'exercices financiers précédents afin de permettre au lecteur de suivre les tendances. Il donne un compte rendu des programmes destinés à appuyer les installations de garderie ainsi que les familles et les enfants qui se prévalent de ces services au Nouveau-Brunswick. Le rapport présente également un tableau général des investissements faits par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance dans les services de garderie au cours de la période visée.

Le Programme des services de garderie a pour mission de représenter l'intérêt public sur les questions liées à la sécurité et au développement sain des enfants âgés de 0 à 12 ans qui sont dans une situation de garde non parentale; principalement lorsque leurs parents travaillent, étudient ou suivent une formation. Les services de garderie sont réglementés en vertu de la Partie II de la *Loi sur les services à la famille*, *Règlement 83-85*, et les Normes visant les responsables d'installations de garderie.

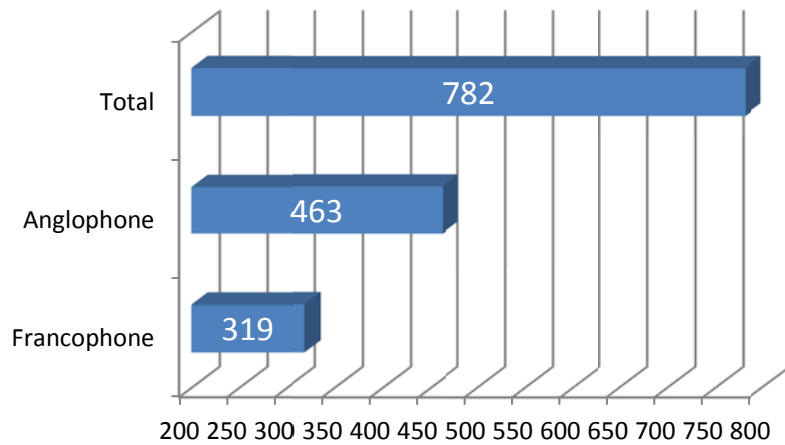
## Installations et espaces réglementés

**Au 31 mars 2015**  
**Installations : 782**  
**Nombre de places**  
**25 557**

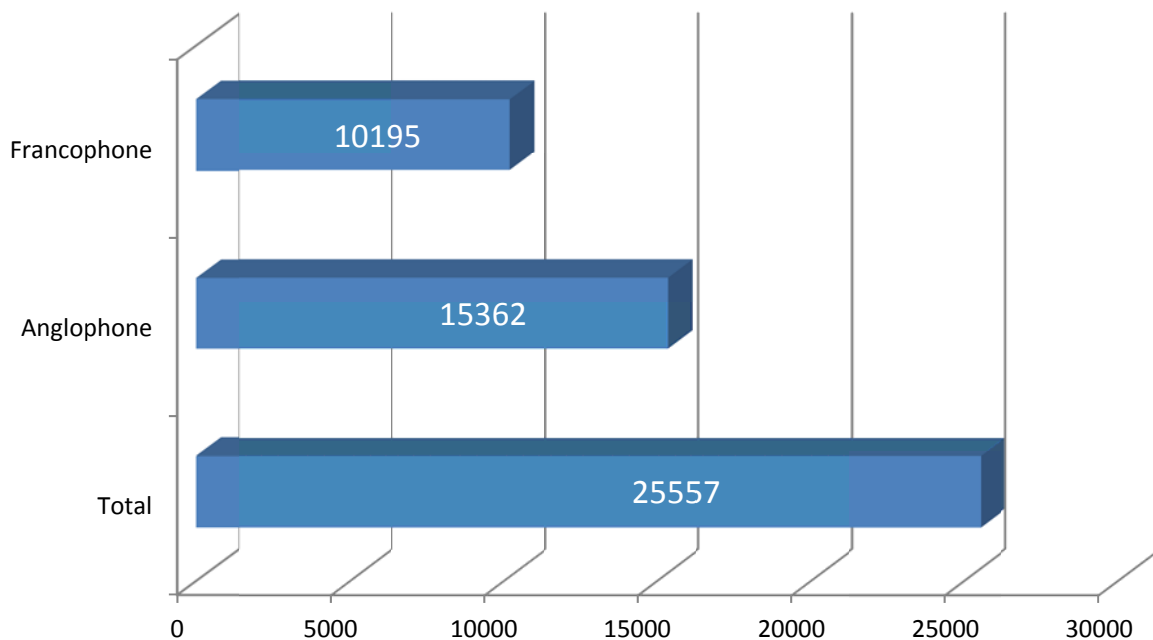
**Anglophone**  
**Installations : 463**  
**Nombre de places**  
**15 362**

**Francophone**  
**Installations : 319**  
**Nombre de places**  
**10 195**

### Installations de garderie



### Nombre de places en garderie



## Type d'installations

### Au 31 mars 2015

Foyers-garderies de type communautaire : **162**

Garderies : **620**

### Anglophones

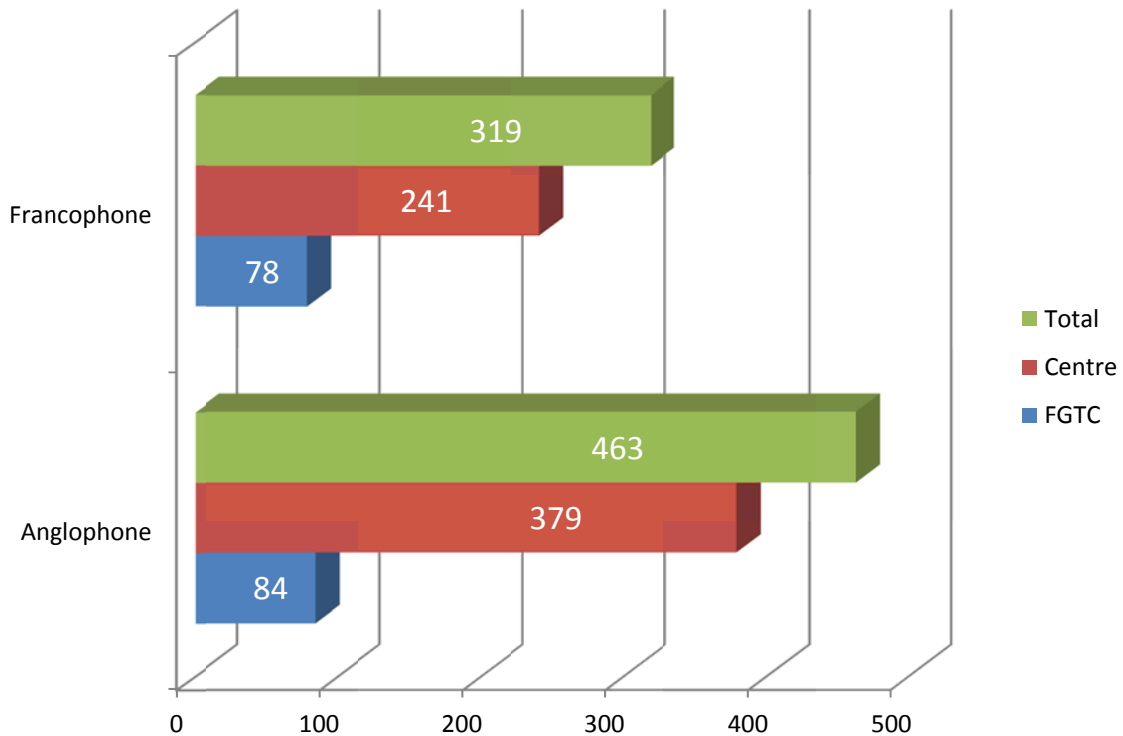
Foyers-garderies de type communautaire : **84**

Garderies : **379**

### Francophones

Foyers-garderies de type communautaire : **78**

Garderies : **241**



## Ouverture et fermeture de garderies

**Le 31 mars 2015**

**69** ouvertures d'installations

**46** fermetures d'installations

**Francophone**

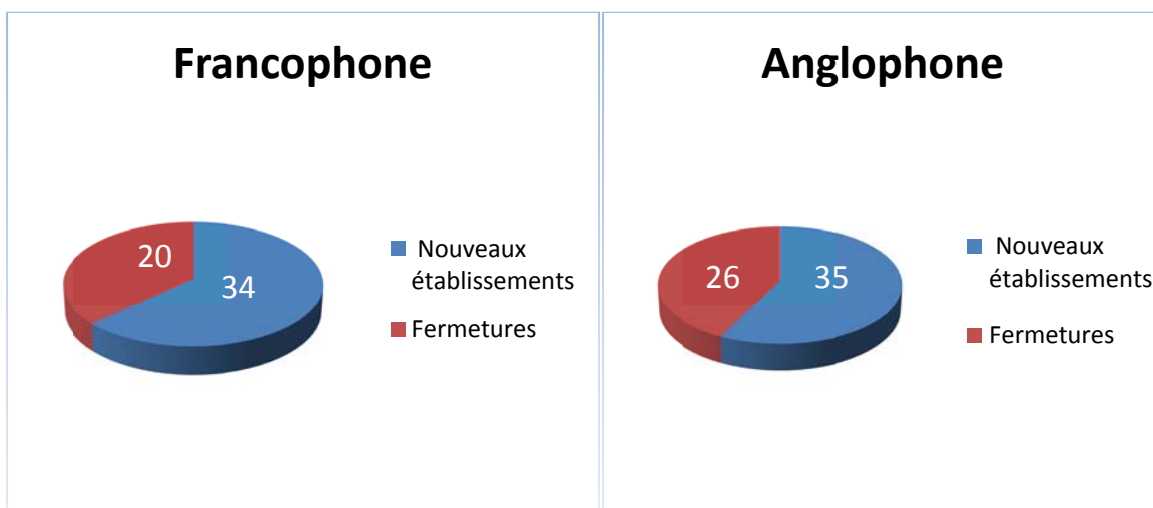
**35** ouvertures d'installations

**26** fermetures d'installations

**Anglophone**

**34** ouvertures d'installations

**20** fermetures d'installations



## Structure

### Au 31 mars 2015

231 installations sans but lucratif

551 installations à but lucratif

### Francophones

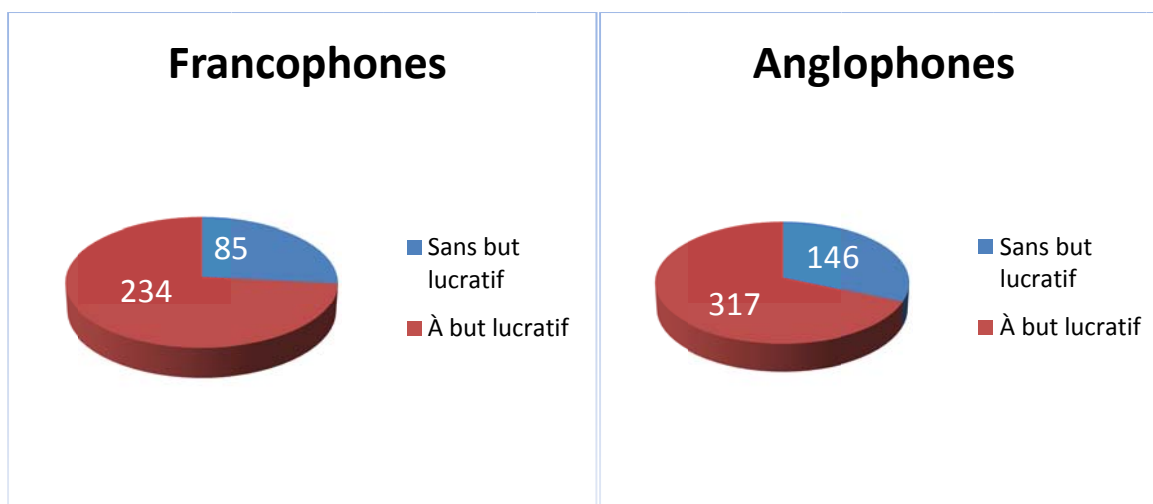
85 installations sans but lucratif

234 installations à but lucratif

### Anglophones

146 installations sans but lucratif

317 installations à but lucratif



## Places en garderie par catégorie d'âge

Nombre total estimatif de places disponibles par catégorie d'âge  
(Ces chiffres incluent les foyers-garderies de type communautaire.)

### Au 31 mars 2015

25 557 places au total

- 1 970 places pour nourrissons
- 10 707 places pour enfants d'âge préscolaire
- 12 880 places pour enfants d'âge scolaire

### Francophone

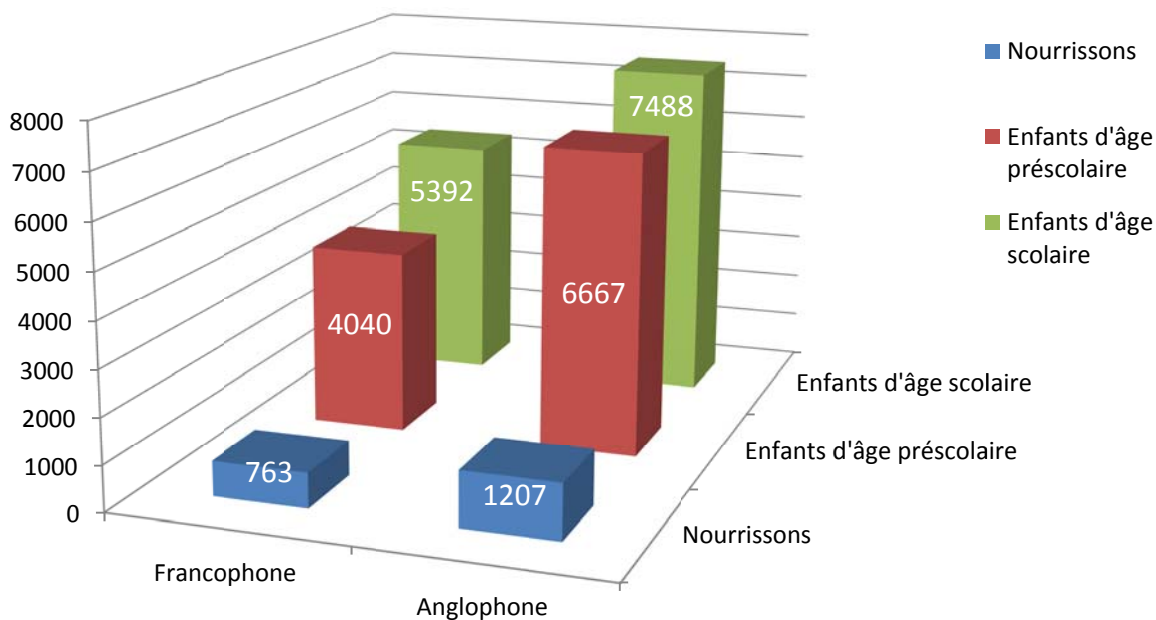
10 195 places au total

- 763 places pour nourrissons
- 4 040 places pour enfants d'âge préscolaire
- 5 392 places pour enfants d'âge scolaire

### Anglophone

15 362 places au total

- 1 207 places pour nourrissons
- 6 667 places pour enfants d'âge préscolaire
- 7 488 places pour enfants d'âge scolaire





## Places en garderie par district scolaire

Nombre total estimatif de places disponibles par district scolaire  
(Ces chiffres incluent les foyers-garderies de type communautaire.)

**Le 31 mars 2015**

District scolaire francophone du Nord-Est (DSF-NE) : **3 321**

District scolaire francophone Nord-Ouest (DSF-NO) : **1 766**

District scolaire francophone du Sud (DSF-S) : **5 108**

Anglophone School District North (DSA-N): **1 020**

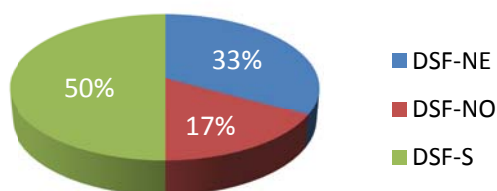
Anglophone School District South (DSA-S): **4 522**

Anglophone School District East (DSA-E): **4 628**

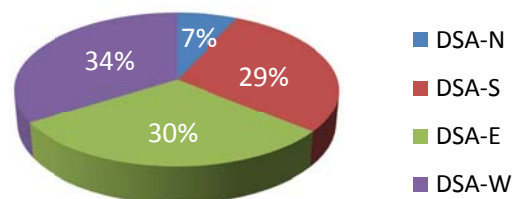
Anglophone School District West (DSA-W): **5 192**

Total de nombre de places : **25 557**

**Districts  
francophones**



**Districts  
anglophones**

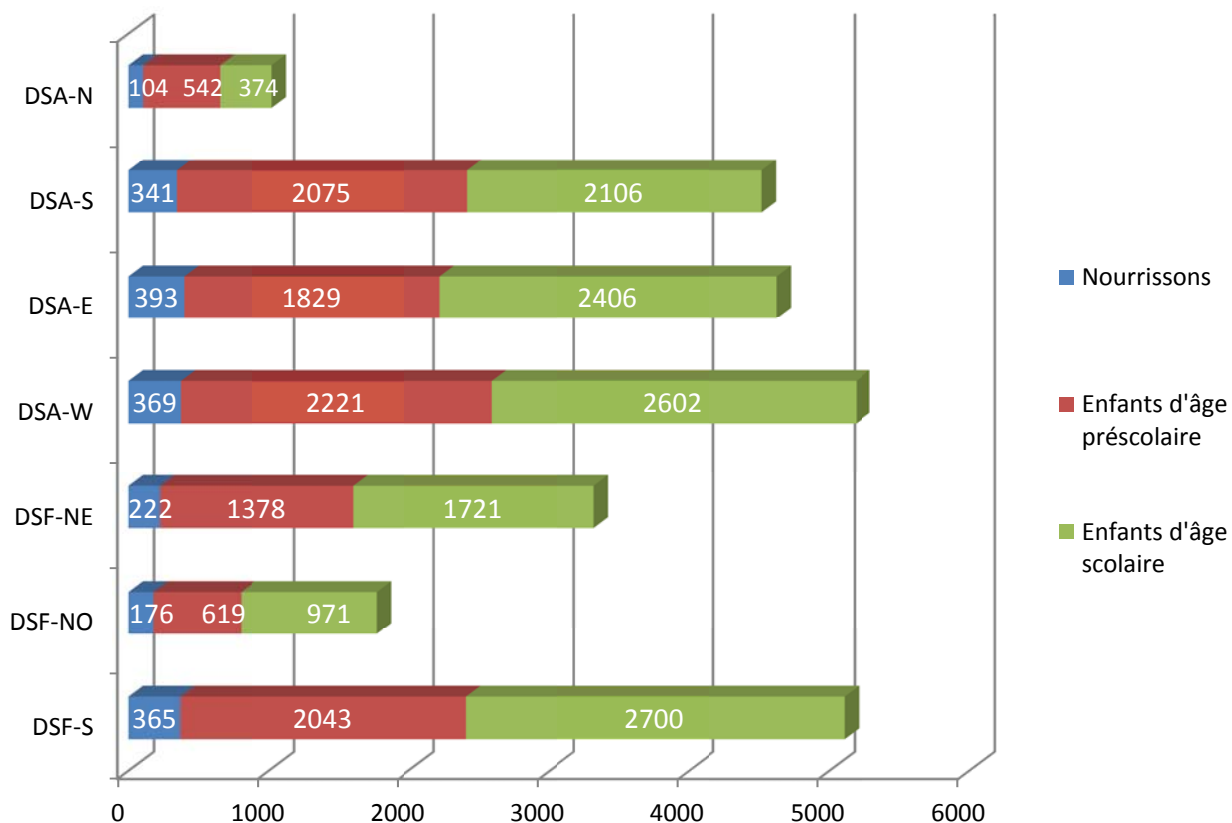


*\*\*2012-2013 est la première année au cours duquel des renseignements sur les garderies sont fournis par districts scolaires.*

## Places en garderie par catégorie d'âge et par district scolaire

Nombre total estimatif de places disponibles par catégorie d'âge  
(Ces chiffres incluent les foyers-garderies de type communautaire.)

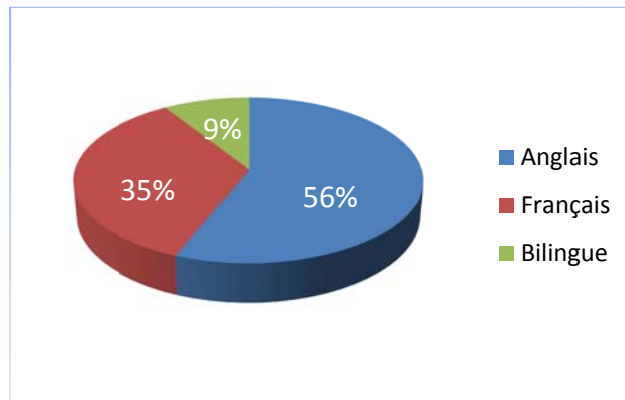
Au 31 mars 2015	ASD-N	ASD-S	ASD-E	ASD-W	DSF-NE	DSF-NO	DSF-S	TOTAL
Nourrissons	104	341	393	369	222	176	365	1 970
Enfants d'âge préscolaire	542	2 075	1 829	2 221	1 378	619	2 043	10 707
Enfants d'âge scolaire	374	2 106	2 406	2 602	1 721	971	2 700	12 880
Nombre total de places	<b>1 020</b>	<b>4 522</b>	<b>4 628</b>	<b>5 192</b>	<b>3 321</b>	<b>1 766</b>	<b>5 108</b>	<b>25 557</b>



## Langue de service par installations

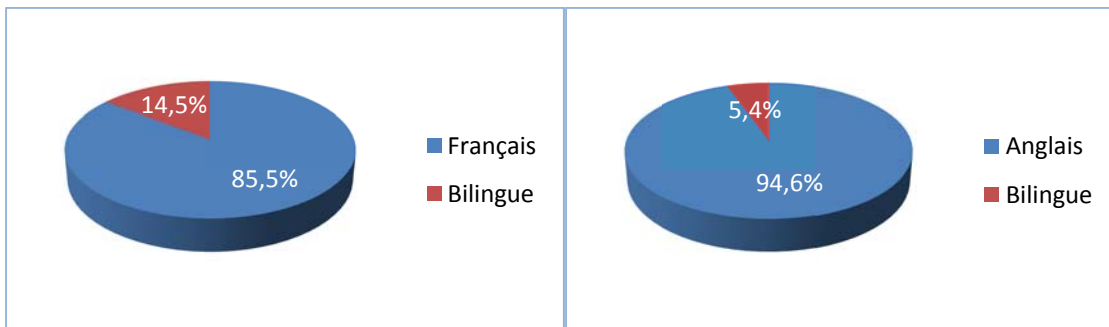
### Toutes les installations

En anglais : 56,2 %  
En français : 34,7 %  
Service bilingue : 9,1 %



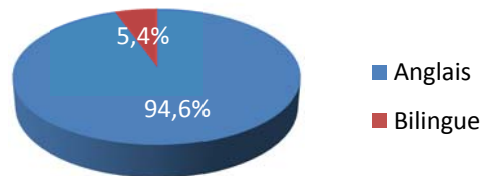
### Francophones

Français : 85,5 %  
Bilingue : 14,5 %



### Anglophones

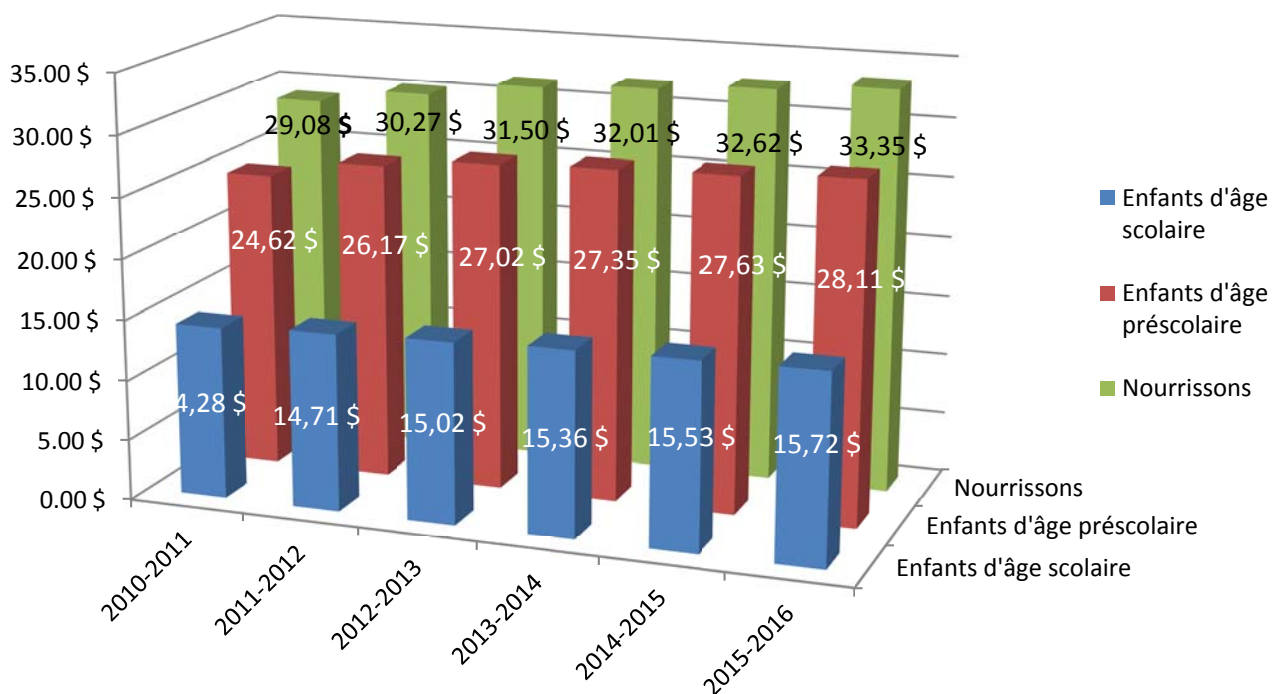
Anglais : 94,6 %  
Bilingue : 5,4 %



## Coût moyen estimatif des services de garderie (Formulaire d'application du SFAQ)

*Coût journalier estimatif des services de garderie à temps plein*

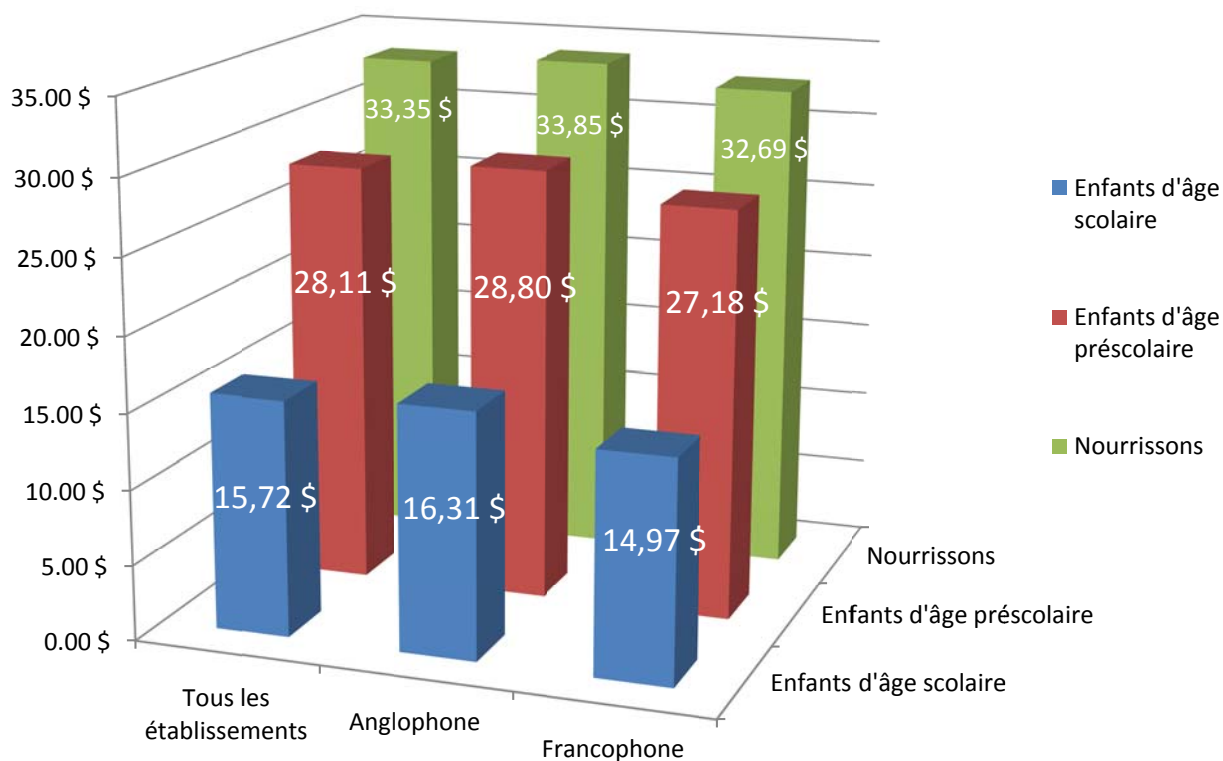
	mars 10	mars 11	mars 12	mars 13	mars 14	mars 15
	10/11 Application SFAQ	11/12 Application SFAQ	12/13 Application SFAQ	13/14 Application SFAQ	14/15 Application SFAQ	15/16 Application SFAQ
Nourrissons	29,03 \$	30,27 \$	31,50 \$	32,01 \$	32,62 \$	<b>33,35 \$</b>
Enfants d'âge préscolaire	24,62 \$	26,17 \$	27,02 \$	27,35 \$	27,63 \$	<b>28,11 \$</b>
Enfants d'âge scolaire	14,28 \$	14,71 \$	15,02 \$	15,36 \$	15,53 \$	<b>15,72 \$</b>



## Coût moyen estimatif des services de garderie (Formulaire d'application du SFAQ)

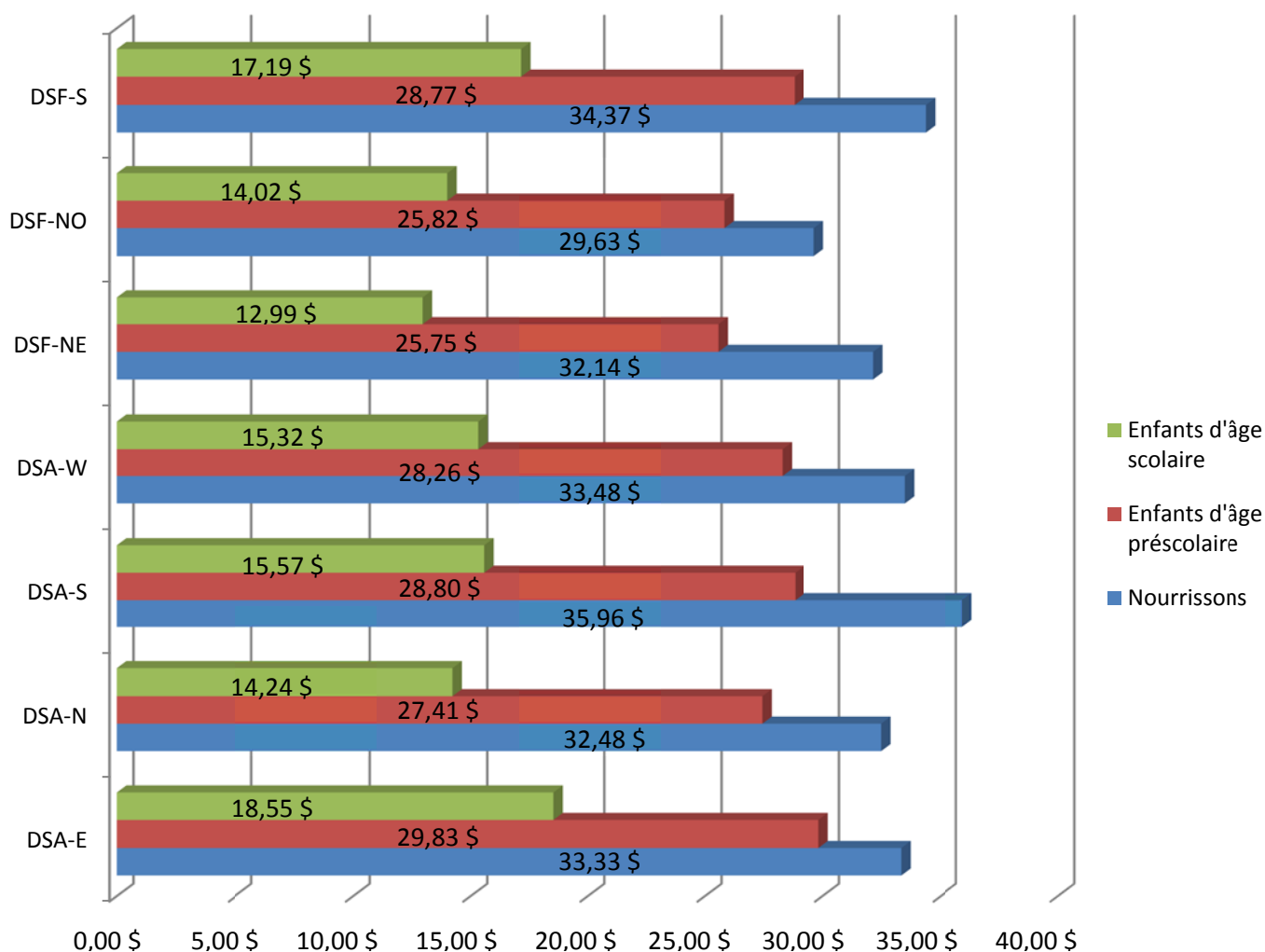
*Coût journalier estimatif des services de garderie à temps plein*

	Toutes les installations	Anglophones	Francophones
<b>Nourrissons</b>	33,35 \$	33,85 \$	32,69 \$
<b>Enfants d'âge préscolaire</b>	28,11 \$	28,80 \$	27,18 \$
<b>Enfants d'âge scolaire</b>	15,72 \$	16,31 \$	14,97 \$



## Coût moyen estimatif des services de garderie par district scolaire

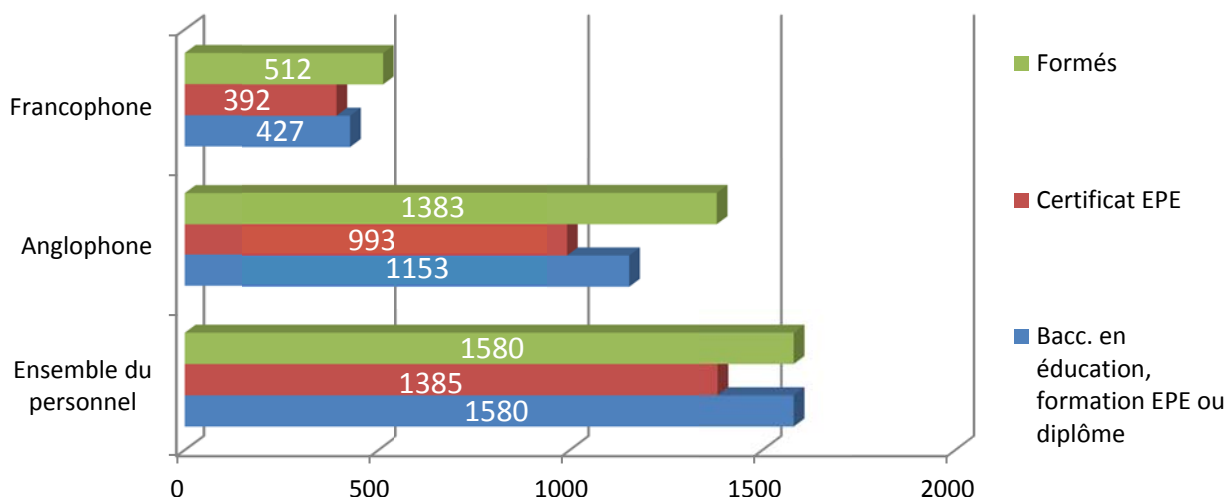
District scolaire	Nourrissons	Enfants d'âge préscolaire	Enfants d'âge scolaire
<b>DSF-S</b>	34,37 \$	28,77 \$	17,19 \$
<b>DSF-NO</b>	29,63 \$	25,82 \$	14,02 \$
<b>DSF-NE</b>	32,14 \$	25,57 \$	12,99 \$
<b>DSA-W</b>	33,48 \$	28,26 \$	15,32 \$
<b>DSA-S</b>	35,96 \$	28,80 \$	15,57 \$
<b>DSA-N</b>	32,48 \$	27,41 \$	14,24 \$
<b>DSA-E</b>	33,33 \$	29,83 \$	18,55 \$



## Profil de la formation reconnue en éducation de la petite enfance (EPE)

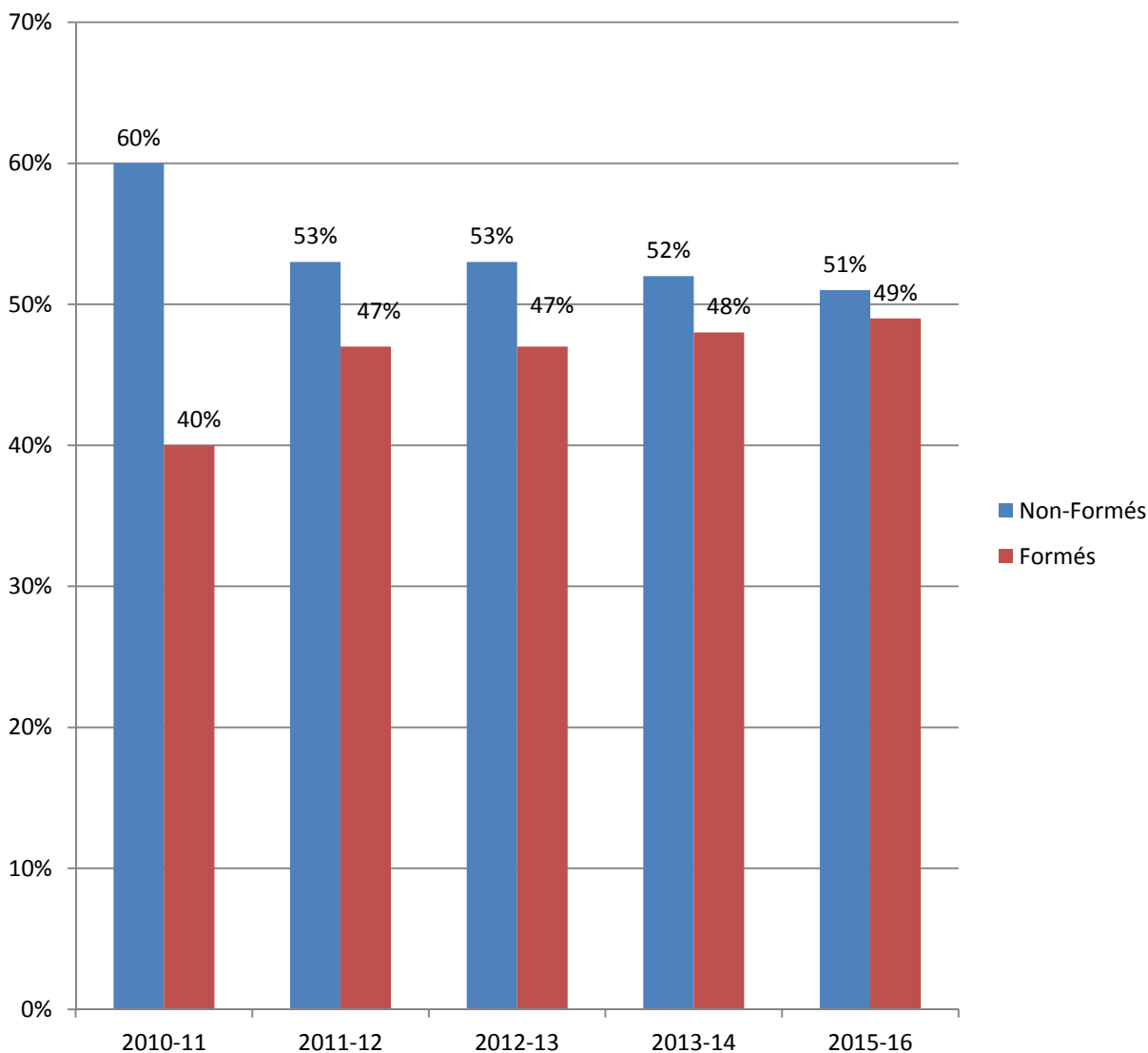
- Des **3 864** éducateurs qui travaillaient dans une garderie en 2014-2015 :
  - environ 1 895 (49%) éducateurs bénéficiaient de la majoration salariale de 5,00 \$ l'heure pour la « formation reconnue » (formation comprenant un certificat reconnu en EPE et un diplôme universitaire dans n'importe quelle discipline);
  - environ 1 580 éducateurs étaient titulaires d'un baccalauréat en éducation, d'une formation reconnue en EPE ou d'un diplôme universitaire dans un domaine lié à l'étude de l'enfant; (36%)
    - sur ces 1 580 éducateurs, 1 385 d'entre eux étaient titulaires d'un certificat reconnu en EPE,
  
- Environ 1 969 (51%) éducateurs n'ont aucune formation et reçoivent une majoration salariale de 2,75\$ ou 2,99\$ l'heure,

	Ensemble du personnel	Francophone	Anglophone
Éducateur ayant suivi une « formation reconnue » qui reçoit une majoration salariale de 4,75 \$ l'heure,	1 895	512	1 383
Baccalauréat en éducation, formation reconnue en EPE ou diplôme universitaire dans un domaine lié à l'étude de l'enfant	1 580	427	1 153
Certificat reconnu en EPE	1 385	392	993



## Profil du personnel – Situation relative à la formation

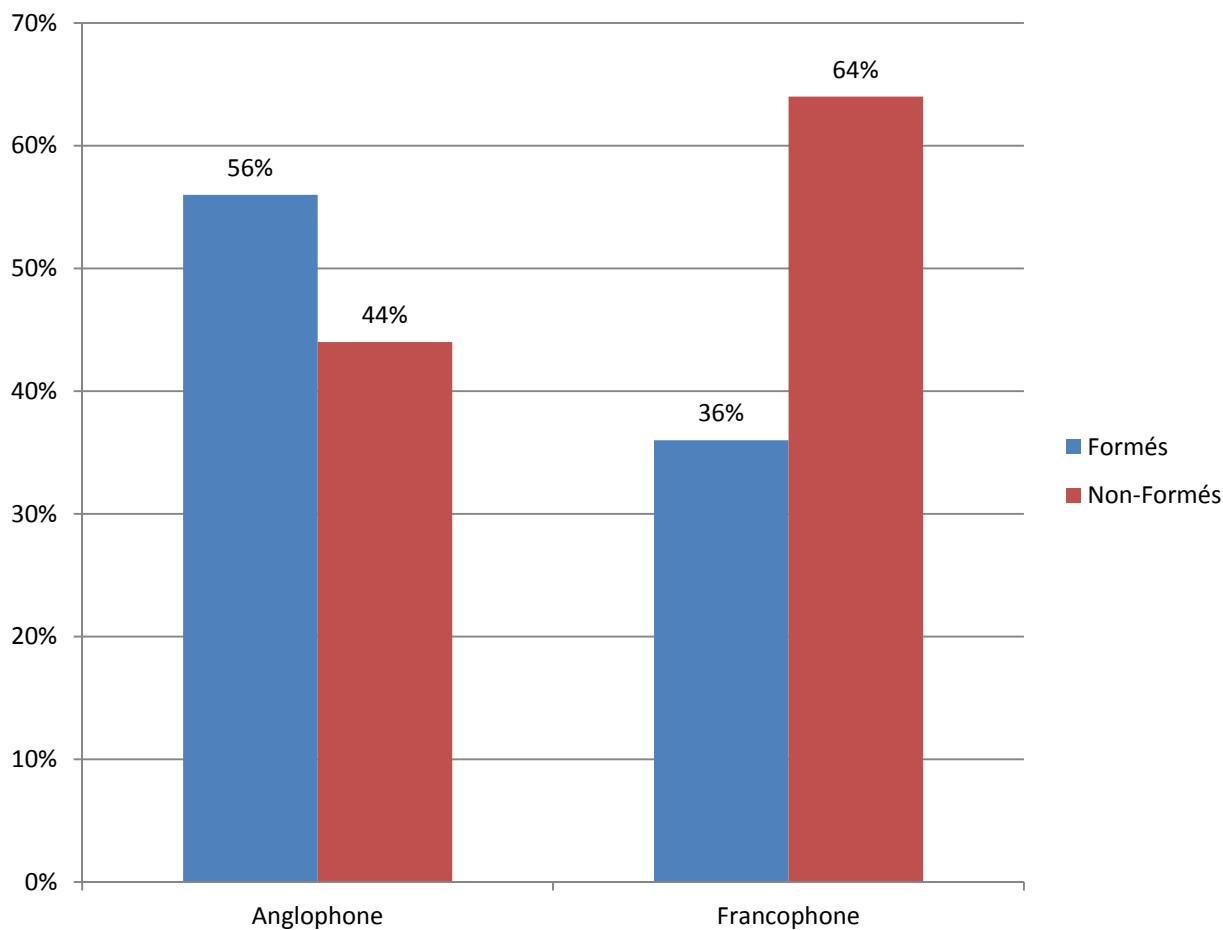
	Au 31 mars 2011	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2015
<b>Éducateurs</b>	3 125	3 261	3 365	3 661	<b>3 864</b>
<b>Formés</b>	1 272 (40 %)	1 547 (47 %)	1 585 (47 %)	1 735 (48%)	<b>1 895 (49%)</b>
<b>Non formés</b>	1 853 (60 %)	1 714 (53 %)	1 780 (53 %)	1 876 (52%)	<b>1 969 (51%)</b>





## Profil du personnel Situation relative à la formation par secteur

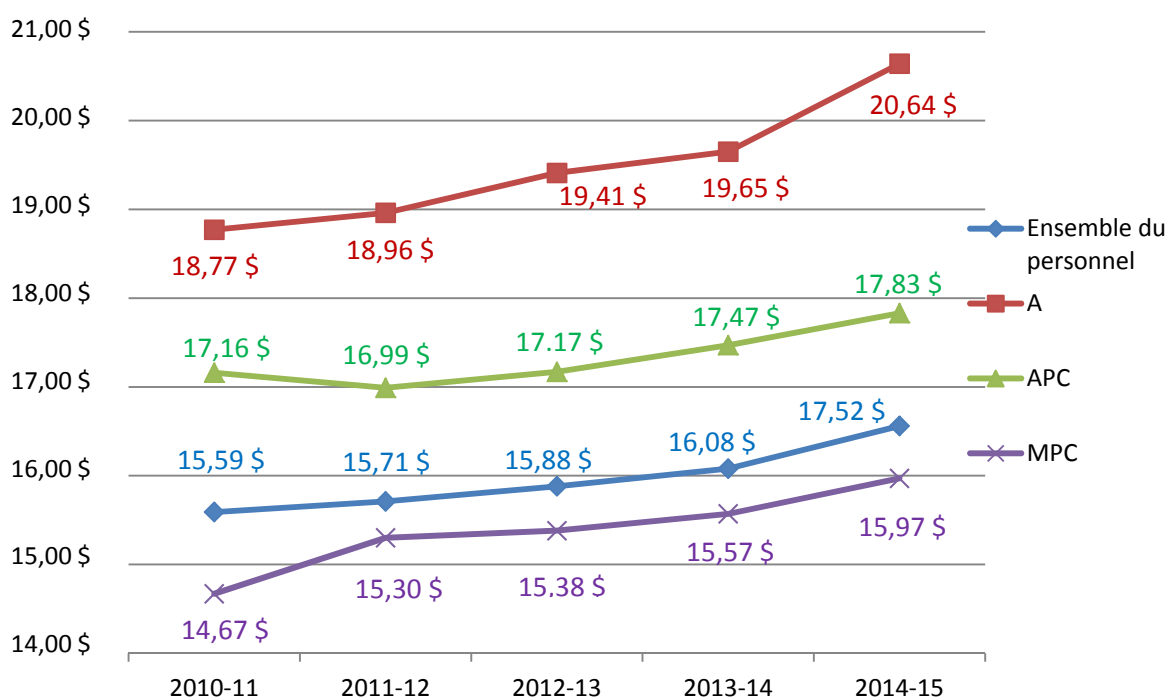
	Anglophone	Francophone
<b>Nombre d'éducateurs</b>	2 457	1 407
<b>Formés</b>	1 383 (56%)	512 (36%)
<b>Non formés</b>	1 074 (44%)	895 (64%)



## Rémunération du personnel

Salaire horaire moyen <b>AVEC</b> formation	Au 31 mars 2011	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2015
Tout le personnel admissible	15,59 \$	15,71 \$	15,88 \$	16,08 \$	<b>17,52 \$</b>
Administrateurs	18,77 \$	18,96 \$	19,41 \$	19,65 \$	<b>20,64 \$</b>
Administrateurs et membres du personnel d'encadrement	17,16 \$	16,99 \$	17,17 \$	17,47 \$	<b>17,83 \$</b>
Membres du personnel d'encadrement	14,67 \$	15,30 \$	15,38 \$	15,57 \$	<b>15,97 \$</b>

Salaire horaire moyen **AVEC** formation



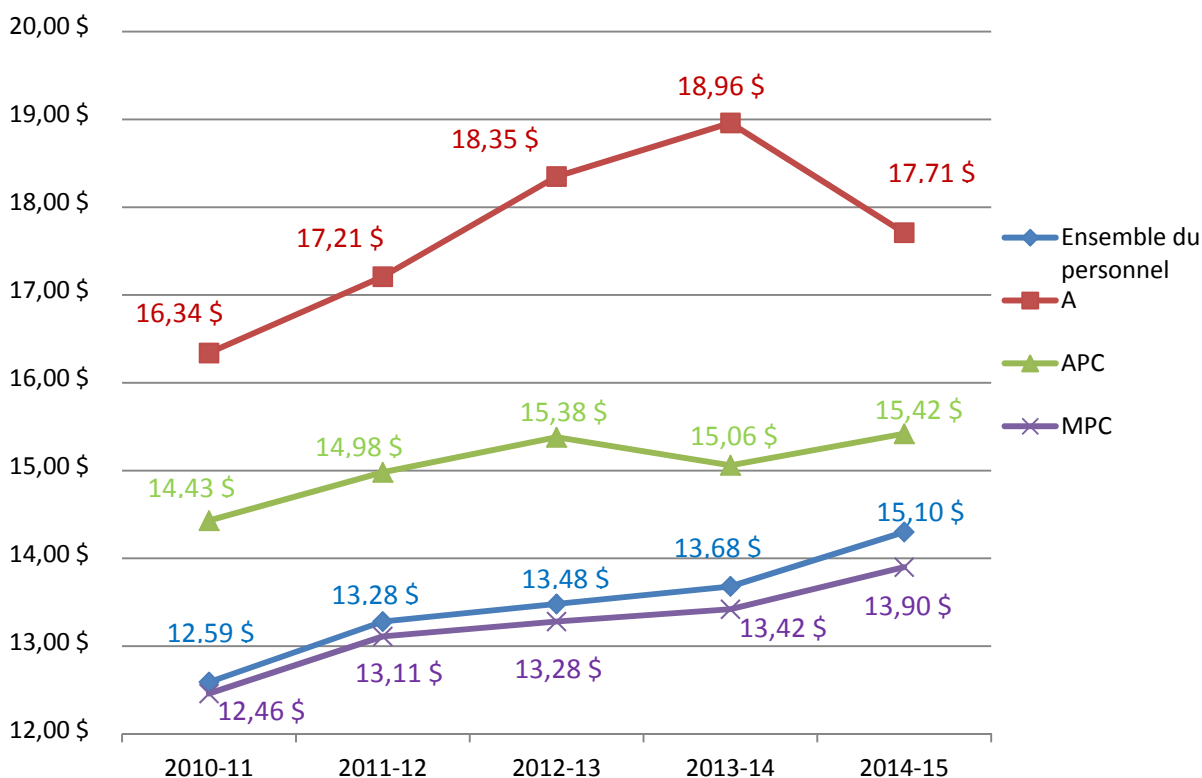
\*\*Le 1<sup>er</sup> avril 2012, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10 \$ l'heure,

\*\*Le 31 décembre 2014, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10,30 \$ l'heure,

## Rémunération du personnel

Salaire horaire moyen <b>SANS</b> formation	2010-2011 Au 31 mars 2011	2011-2012 Au 31 mars 2012	2012-2013 Au 31 mars 2013	2013-2014 Au 31 mars 2014	2014-2015 Au 31 mars 2015
Tout le personnel admissible	12,59 \$	13,28 \$	13,48 \$	13,68 \$	<b>15,10 \$</b>
Administrateurs	16,34 \$	17,21 \$	18,35 \$	18,96 \$	<b>17,71 \$</b>
Administrateurs et membres du personnel d'encadrement	14,43 \$	14,98 \$	15,38 \$	15,06 \$	<b>15,42 \$</b>
Membres du personnel d'encadrement	12,46 \$	13,11 \$	13,28 \$	13,42 \$	<b>13,90 \$</b>

Salaire horaire moyen **SANS** formation



\*\*Le 1<sup>er</sup> avril 2012, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10 \$ l'heure,

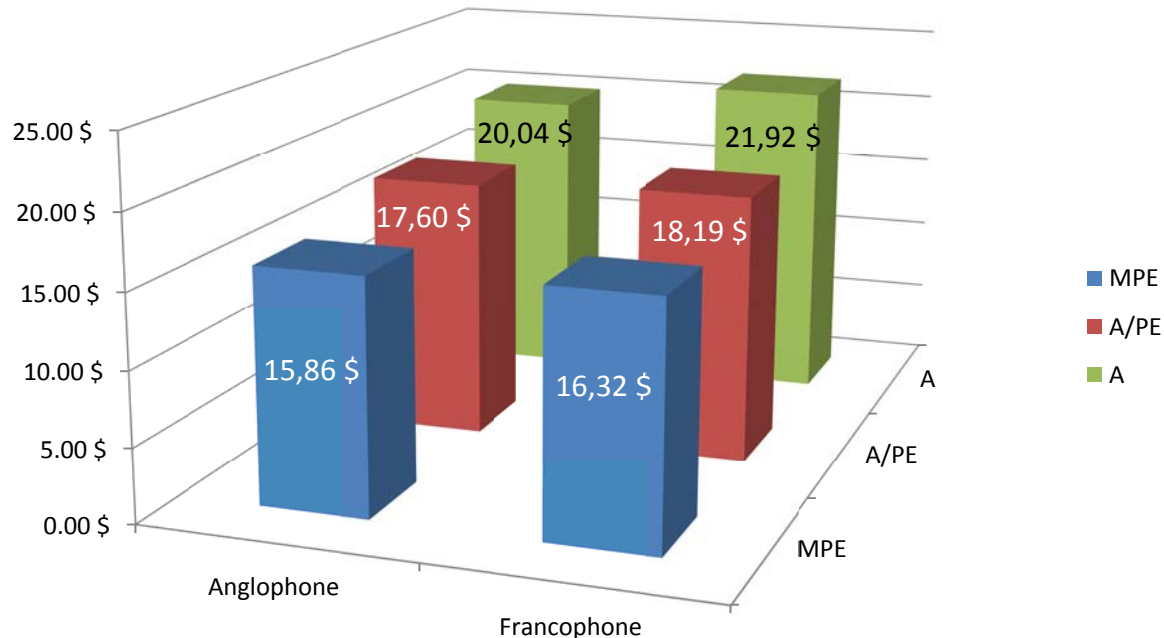
\*\*Le 31 décembre 2014, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10,30 \$ l'heure,

## Profil des membres du personnel (2014-2015)

En 2014-2015 (au 31 mars 2015), environ **3 864** éducateurs travaillaient dans les installations de garderie agréées partout en province, Un éducateur peut être employé par plus d'une installation titulaire d'un permis (p, ex., préscolaire et après classe) et pourrait donc représenter deux postes/éducateurs,

Les salaires horaires moyens incluent les augmentations salariales du SFAQ de 2,75 \$ ou 2,99 \$ l'heure pour les employés n'ayant pas de formation et de 5,00 \$ l'heure pour ceux qui ont suivi une formation,

Salaire horaire du personnel formé	Ensemble du personnel	Anglophone	Francophones
Tout le personnel admissible	17,52 \$	17,30 \$	17,17 \$
Administrateurs	20,64 \$	20,04 \$	21,92 \$
Administrateurs et membres du personnel d'encadrement	17,83 \$	17,60 \$	18,19 \$
Membres du personnel d'encadrement	15,97 \$	15,86 \$	16,32 \$

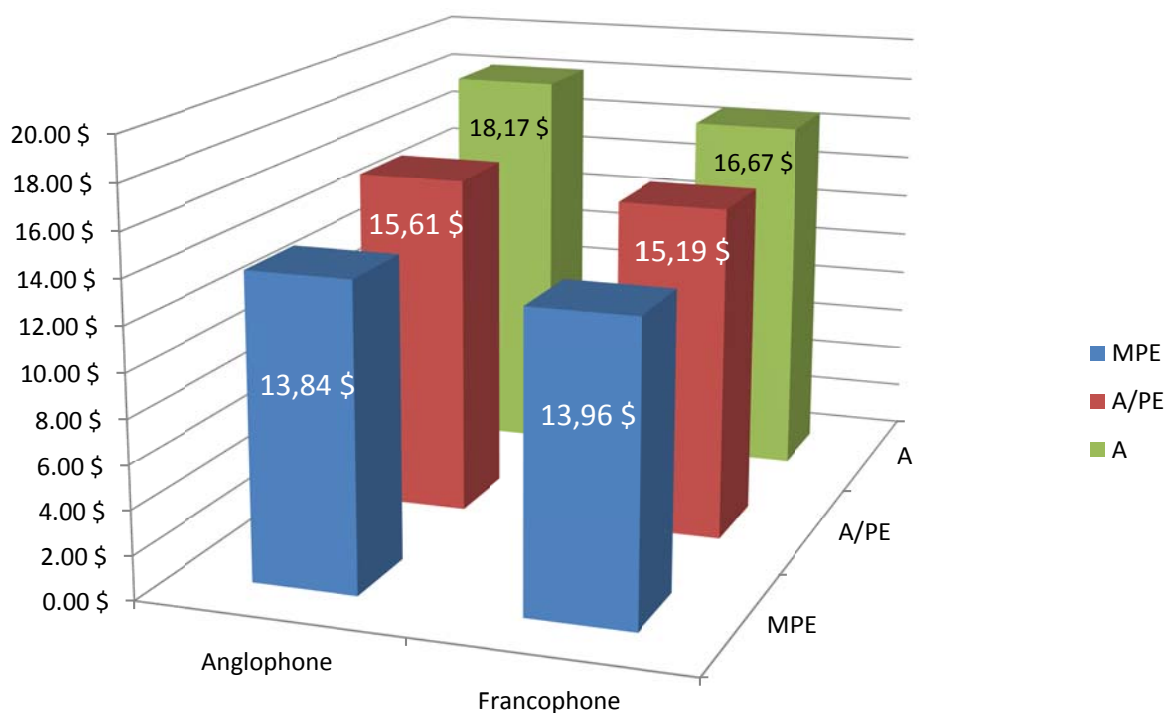


\*\*Le 1<sup>er</sup> avril 2012, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10 \$ l'heure,

\*\*Le 31 décembre 2014, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10,30 \$ l'heure,

## Profil des membres du personnel (2014-2015)

Salaire horaire du personnel non formé	Ensemble du personnel	Anglophone	Francophone
Tout le personnel admissible	15,10 \$	15,24 \$	14,80 \$
Administrateurs	17,71 \$	18,17 \$	16,67 \$
Administrateurs et membres du personnel d'encadrement	15,42 \$	15,61 \$	15,19 \$
Membres du personnel d'encadrement	13,90 \$	13,84 \$	13,96 \$



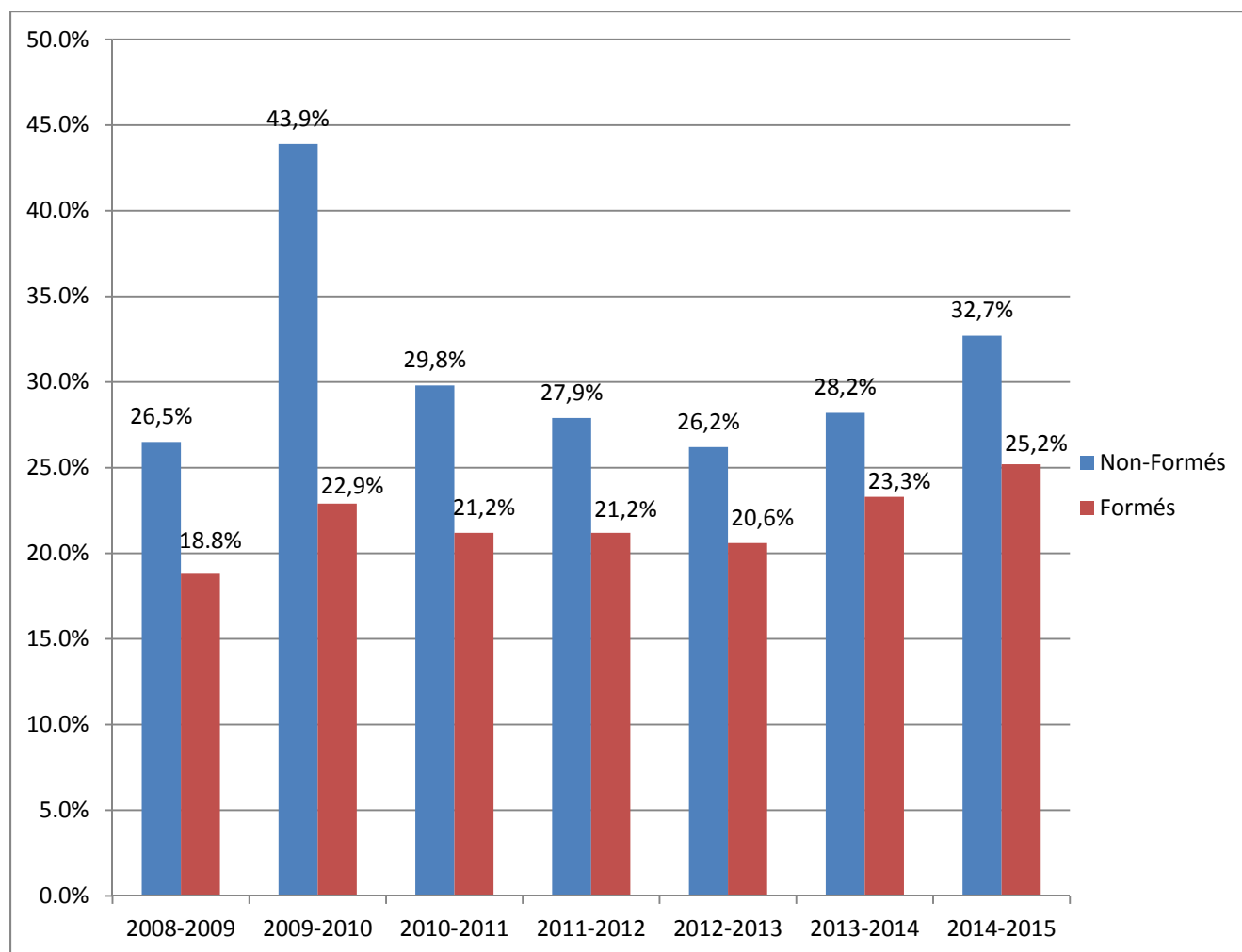
\*\*Le 1<sup>er</sup> avril 2012, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10 \$ l'heure,

\*\*Le 31 décembre 2014, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10,30 \$ l'heure,

## Taux de roulement du personnel 2009-2015

Année	Nombre de départs d'employés Total	Pourcentage	Nombre de départs d'employés formés	Pourcentage	Nombre de départs d'employés non formés	Pourcentage
2008-2009	901	26,5 %	213	18,8 %	688	26,5 %
2009-2010	1 018	26,7 %	342	22,9 %	676	43,9 %
2010-2011	1 048	26,3 %	347	21,2 %	701	29,8 %
2011-2012	1 012	24,7 %	409	21,2 %	603	27,9 %
2012-2013	980	23,5 %	415	20,6 %	565	26,2 %
2013-2014	1 144	25,8 %	502	23,3 %	642	28,2 %
2014-2015	1 482	29,2 %	611	25,2 %	871	32,7 %

*\*Pour l'ensemble du personnel des districts francophones et anglophones excluant le personnel de relève,*



## PROGRAMME D'ASSISTANCE AUX SERVICES DE GARDERIE

Le programme d'assistance aux services de garderie est conçu pour aider les familles néo-brunswickoises à obtenir les meilleurs services de garderie possible pour leurs enfants. Celui-ci offre une aide financière aux parents ou aux tuteurs pour que leurs enfants aient accès à une installation de garderie agréée. Si les parents ou les tuteurs n'ont pas accès à un tel service parce qu'ils travaillent le soir, la nuit ou la fin de semaine ou qu'il n'y a pas d'installation agréée dans leur voisinage, ils peuvent se prévaloir du Service alternatif de garde d'enfants pour obtenir des services de garderie privés,

### Tarifs journaliers maximaux

*En octobre 2014*

- Nourrisson – **28,50 \$ par jour**
- Préscolaire – **24,25 \$ par jour**
- Âge scolaire – **12,75 \$ par jour**

### Degré d'utilisation

- En 2014-2015, **5 422 enfants** fréquentant des installations de garderie agréées ont bénéficié du Programme d'assistance aux services de garderie,

## INDICATEURS DE RENDEMENT DE LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET DE LA SURVEILLANCE

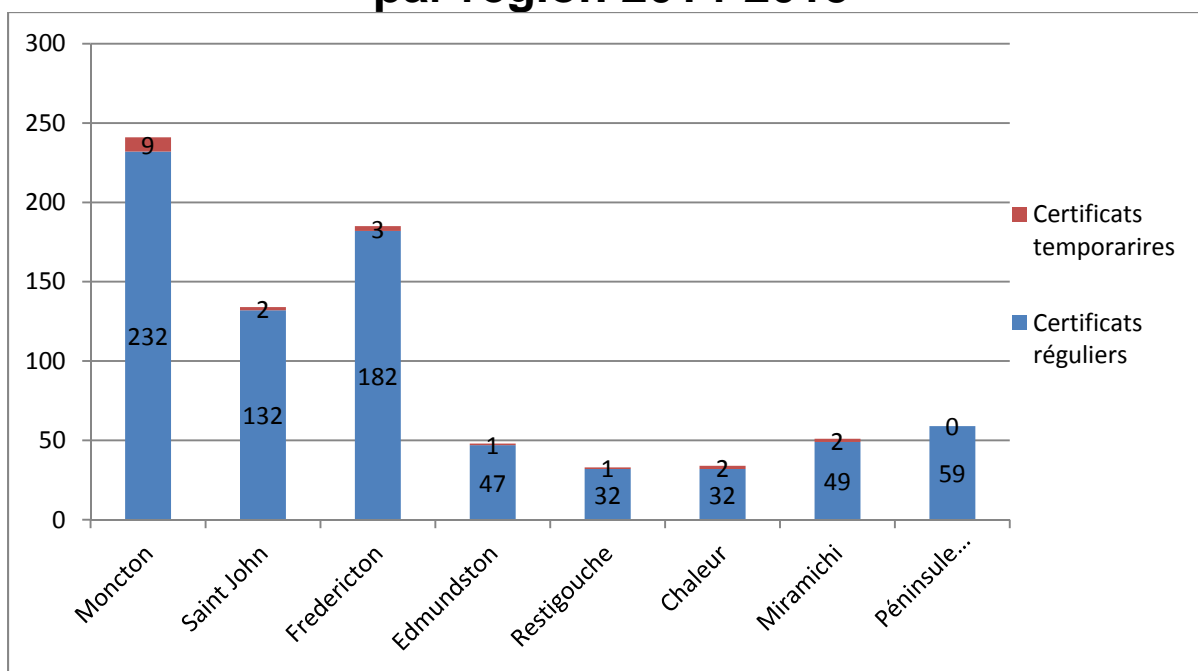
Au Nouveau-Brunswick, il est obligatoire d'avoir un certificat d'agrément pour exploiter une installation de garderie. Les certificats d'agrément sont délivrés pour une période de douze mois. Toutefois, dans certaines situations précises, un certificat d'agrément temporaire pourrait être accordé pour une période n'excédant pas six mois,

Il incombe aux coordonnateurs des Services à la petite enfance d'approuver les agréments et de surveiller les installations de garderie, de donner suite aux plaintes et d'offrir un soutien en matière de programme. Le processus d'agrément et de renouvellement permet d'assurer le respect des normes minimales en matière de santé, de sécurité et de bien-être des jeunes enfants en situation de garde non parentale,

Le tableau ci-dessous indique le pourcentage moyen annuel des installations qui ont un certificat d'agrément valide, par région. Une installation détentrice de ce type de certificat a été inspectée et s'est conformé au Règlement sur les services de garderie (83-85) avant la date d'expiration du certificat actuel,

Le tableau suivant indique le nombre de plaintes déposées au cours de l'exercice financier 2014-2015

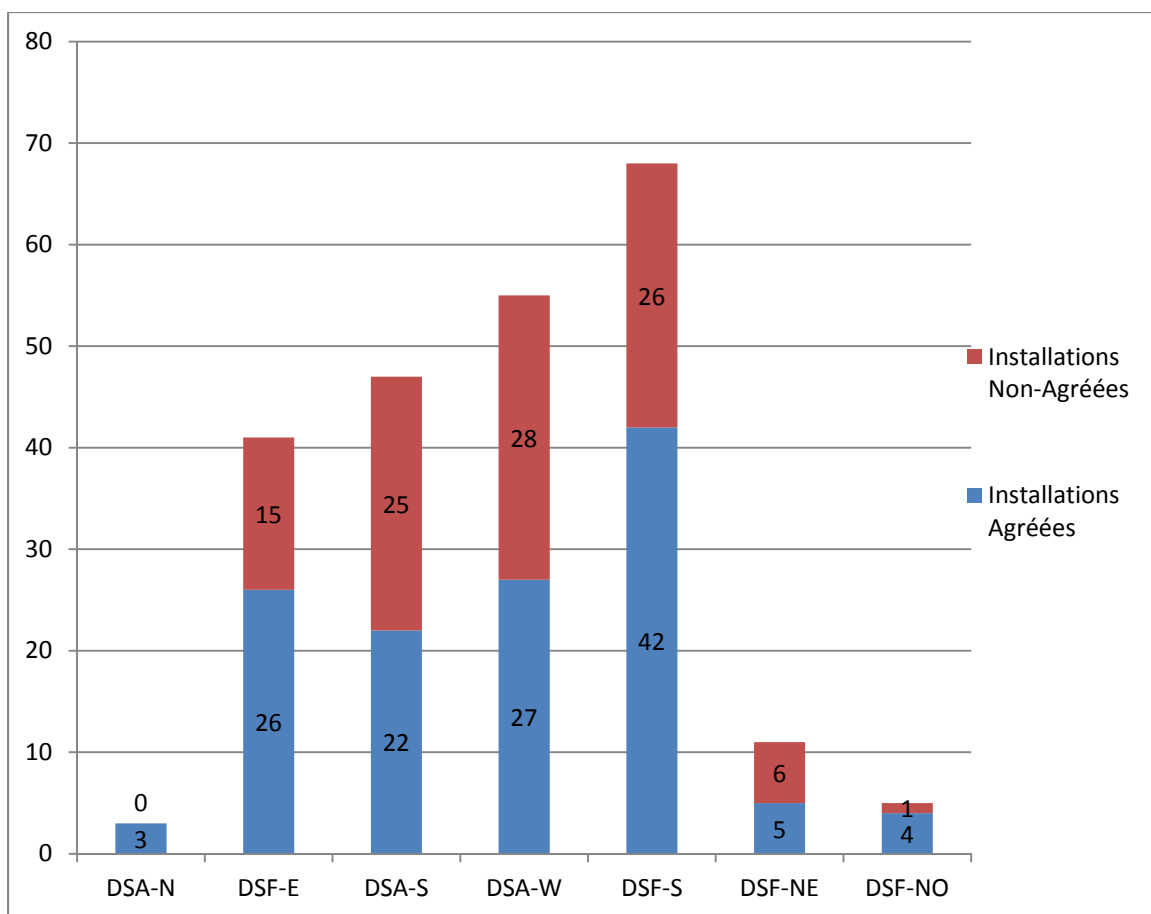
### Nombre moyen de certificats réguliers et temporaires par région 2014-2015





## Nombre de plaintes déposées par district pour les garderies agréées et non agréées 2014-2015

Ce tableau représente le nombre de plaintes déposées durant l'année fiscale 2014-2015,



Ce tableau est basé sur la charge de travail distribuée par région et non sur la location physique de la garderie,

## DÉFINITIONS

« **administrateur** » désigne toute personne nommée par un exploitant pour diriger sur place les activités quotidiennes d'une installation de garderie, Cette personne peut également être propriétaire de l'installation et porter le titre exploitant , de directeur ou de gestionnaire,

« **administrateur et membre du personnel d'encadrement** » désigne une personne qui est « administratrice » de l'installation et qui consacre soixante-quinze pour cent (75 %) ou plus de son temps dans une garderie à dispenser directement des services de garderie à des enfants, **Un exploitant d'un foyer-garderie de type communautaire serait considéré comme un « administrateur et membre du personnel d'encadrement »**,

« **catégories d'âge** »: désigne les services de garderie répartis en trois types de programmes destinés à des groupes d'enfants différents:

- Nourrisson – enfant âgé de moins de deux ans
- Enfant d'âge préscolaire – enfant de deux ans et plus qui n'est pas encore inscrit à la maternelle
- Enfant d'âge scolaire – enfant inscrit à l'école

« **agrée** » désigne un établissement de garderie qui a reçu du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance un certificat autorisant son exploitation,

« **installations de garderie** » désigne à la fois une garderie et un foyer-garderie de type communautaire,

« **foyer-garderie de type communautaire** » désigne un foyer où des services de garderie sont dispensés à un nombre maximal de six enfants âgés de 0 à 12 ans,

« **garderie** » désigne une Installation où des services de garderie sont dispensés à sept enfants ou plus de différents groupes d'âge (de 0 à 12 ans),

« **service de garderie** » désigne les soins et la surveillance d'un enfant pour une période de moins de vingt-quatre heures dans une installation de garderie,

« **employés admissibles** » désigne les membres du personnel d'encadrement, les administrateurs et membres du personnel d'encadrement, les administrateurs sur place et le personnel de relève,

« **employé** » désigne une personne qui effectue un travail pour un employeur ou lui fournit des services en échange d'un salaire,

« **membre du personnel d'encadrement** » désigne : a) un exploitant ou b) une personne employée dans une installation de garderie et qui consacre soixante-quinze pour cent (75 %) ou plus de son temps dans une garderie à dispenser directement des services de garderie à des enfants, Il s'agit d'un poste permanent,

« **formation reconnue en éducation de la petite enfance** » désigne l'achèvement d'une formation en éducation de la petite enfance au moyen d'un programme ou dans une installation d'enseignement et qui est reconnue par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance,

« **membre du personnel de relève** » désigne une personne qui est en disponibilité, qui est embauchée à titre occasionnel ou qui travaille des heures irrégulières pour remplacer un membre du personnel d'encadrement permanent travaillant à temps plein ou à temps partiel qui ne peut travailler pour quelque raison que ce soit,

« **rémunération** » désigne l'argent versé à un employé pour un travail exécuté, habituellement un taux horaire, à la journée ou à la pièce,